

DECRET N° 66-104 DU 5 MARS 1996
PORTANT INSCRIPTION DES OFFICIERS DES FORCES
ARMÉES CONGOLAISES AU TABLEAU D'AVANCEMENT
AU TITRE DE L'ANNÉE 1995.-

/E PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

~~CLISAS~~

~~VUE - LA CONSTITUTION DU 15 MARS 1992 ;~~

VI: LA LOI 17461 DU 16 JANVIER 1961, PORTANT ORGANISATION ET RECRUTEMENT DES FORCES ARMÉES DE LA RÉPUBLIQUE :

VU:- L'ORDONNANCE 31470 DU 18 AOÛT 1970, PORTANT STATUT GÉNÉRAL DES CADRES
DE L'ARMÉE ;

DBF/
DGAF:-

VU: - L'ORDONNANCE 11476 DU 12 AOÛT 1976, MODIFIANT LES ARTICLES 6 ET 7 DE
L'ORDONNANCE 31470 DU 18 AOÛT 1970 ;

VU:- LE DÉCRET 70/357 DU 25 NOVEMBRE 1970, PORTANT AVANCEMENT DANS L'ARMÉE ;

VU: - LE DÉCRET 74/355 DU 28 SEPTEMBRE 1974, PORTANT CRÉATION DU COMITÉ DE DÉFENSE :

DCF/
DGAF:-

VU: LE DÉCRET 84/936 DU 25 OCTOBRE 1984, PORTANT CRÉATION ET ORGANISATION DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ;

VU: LE DÉCRET 84/938 DU 25 OCTOBRE 1984, PORTANT ORGANISATION DE LA STRUCTURE DU CABINET DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ;

VU: - LE DÉCRET 854260 DU 5 MARS 1985, DÉTERMINANT LE CIRCUIT D'APPROBATION DES ACTES RELATIFS AUX INTÉGRATIONS, AVANCEMENTS ET RÉVISIONS DES SITUATIONS ADMINISTRATIVES DES AGENTS DE L'ÉTAT ;

DGAF/
MDN:-

VU: LE DÉCRET 95/25 DU 13 JANVIER 1995, PORTANT NOMINATION DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

VU: - LE DÉCRET 95/26 DU 22 JANVIER 1995, PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;

VU: LE DÉCRET 95/032 DU 2 FÉVRIER 1995, PORTANT ORGANISATION DES INTÉRIMS DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT ;

VU:- L'INSTRUCTION MINISTÉRIELLE N°002/MON/DIE DU 02 JUILLET 1991

VUE - LE PROJET D'AMENAGEMENT Ecole N°00577/ADN/FAC/DIE/D3 DU 05 JUILLET 1995:

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE:

D E C R E T E:

ARTICLE 1ER - SONT INSCRITS AU TABLEAU D'AVANCEMENT DES OFFICIERS DES FORCES ARMÉES CONGOLAISES AU TITRE DE L'ANNÉE 1995 .

P OUR LE GRADE DE LIEUTENANT:

A) VANCEMENT ECOLE:

I NFANTERIE:

Sous-Lieutenants:-

MPOSSI

(JOSEPH)

- C.S.

TSIKA-KABALA

FRANCIS

-11-

AKONDZO

DIDIME

-11-

BOUKA

JEAN - PIERRE

-11-

BADIRILA

MAURICE

-11-

OVOUA-ODZAMBE

DOMINIQUE

-11-

ABENDE

CASIMIR

-11-

MOKOMBI

GODEFROY

-11-

K I B A

STANISLAS

-11-

MOKOBO

FÉLICIE

-11-

OKO - NGAKOSSO

PIERRE

-11-

ONDONGO

NORBERT

-11-

AKONA

GABRIEL

-11-

MATOKO

ACHILLE

-11-

MBELLA

JUSTIN

-11-

MOSSA

ETIENNE

-11-

I K A N I

JEAN - MINOS

-11-

DABIRA

DAVID

-11-

OFOUNDA - NDZENGUE

GUY-VITAL

-11-

OBA - APOUNOU

AHMED

-11-

BOUNDZEKI

BLAISE

-11-

.../....2..

SOUS-LIEUTENANTS-

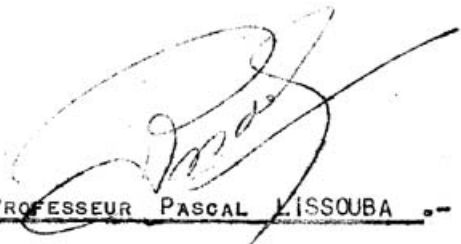
PANA - OKOULOUPHONO

SAMUEL

~~Article 2:~~ LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION DES FORCES ARMÉES DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE EN TANT QUE FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ET LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU PLAN ET DE LA PROSPECTIVE SONT CHARGÉS CHACUN EN CE QUI LE CONCERNE DE L'APPLICATION DU PRÉSENT DÉCRET QUI SERA ~~ENREGISTRÉ~~, PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE ~~DU CONGO ET COMMUNIQUÉ PARTOUT OÙ BECOIN SERA~~ e/s

~~Signature~~ AIT A BRAZZAVILLE, Le 5 Mars 1996

PAR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE;


PROFESSEUR PASCAL LISSOUBA .-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;

POUR LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU PLAN ET DE LA PROSPECTIVE ;
LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES, CHARGÉ DU BUDGET ET DE LA COORDINATION DES RÉGIES ;

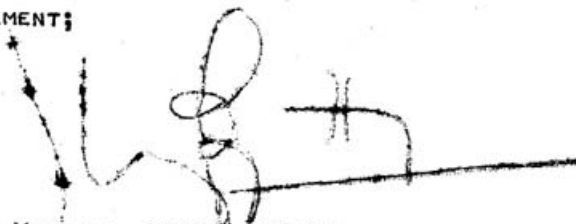


GÉNÉRAL : JACQUES JOACHIM YHOMBY-



LUC DANIEL ADAMO MATETA .-

LE MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE, CHARGÉ DE L'INTÉGRATION DES FORCES ARMÉES DANS LE PROCESSUS DÉMOCRATIQUE EN TANT QUE FACTEUR DU DÉVELOPPEMENT;



STÉPHANE MAURICE BONGHO-NOUARRA .-